



Échaffaudage devant mon établissement

Par **sandrak75**, le **25/04/2010 à 23:36**

Bonjour,

Je vais tenter de résumer mon problème.

J'ai un local commercial que je loue : restaurant, depuis septembre 2009.

Début de semaine, un échaffaudage s'est mis en place devant mon restaurant pour des travaux de ravalement (qui vont apparemment durer 3 mois).

Le problème qui se pose est que j'ai une baisse d'activité évidente depuis (table de 2 sur ma terrasse condamnée dû aux nuisances sonores et poussières et peu de visibilité la nuit dû aux spots lumineux extérieurs que j'ai dû enlever pour les travaux).

Pour être brève, l'entreprise qui effectue les travaux a été la seule à me prévenir 1 semaine avant par un mot sur la porte de l'immeuble et par une visite de l'architecte.

Ni le syndic, ni l'agence en charge de la location n'ont daigné m'avertir, sachant que la mairie a fait la demande de ravalement en 2006 et qu'il a été voté par les copropriétaires en décembre 2009 (il y a donc 4 mois).

A cause de cela, j'ai dû acheter une banderole à mettre sur l'échaffaudage en vitesse, faire également appel à un électricien pour me mettre plus de lumière sur ma terrasse pour une meilleure visibilité du restaurant la nuit. Coût : 600€

Dans mon bail commercial, il est noté que les frais de l'enseigne étant à ma charge si gros travaux !

Cependant, ne puis-je rien faire contre le syndic ou l'agence pour le préjudice subi ?

J'ai suivi l'urbanisme et tous me disent que non ! simplement qu'en effet on devait me prévenir mais aucun texte de loi ne le dit !

A savoir, qu'en plus de la mauvaise visibilité du restaurant la nuit, des voitures se garent chaque jour et soirée devant le restaurant alors que stationnement interdit et tous les jours je dois contacter la police (quand ils viennent) ou la faire moi-même !

Le fait est que ces voitures empêchent également la visibilité du resto.

Je ne sais plus quoi faire, ni où aller !

Quelqu'un pourrait-il m'aider ?

Je vous en remercie par avance car je suis vraiment fatiguée de tout cela.

Sachant que je suis enceinte et que je devrais bientôt embaucher, mais comment embaucher lorsqu'on a une baisse d'activité évidente !

Merci beaucoup.